

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

24 janvier 2024



Séance plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine

## Drame de Pamiers, le CESER présente ses condoléances.

Suite au drame qui s'est déroulé à Pamiers, dans la région voisine d'Occitanie, entraînant le décès d'une agricultrice de 35 ans et de sa fille âgée de 12 ans à peine, dans des circonstances dramatiques que l'enquête en cours permettra, espérons-le, d'éclairer, le CESER Nouvelle-Aquitaine tient à rappeler que manifester fait partie des moyens d'expression collective traditionnels dans la vie politique et sociale.

Reconnue comme une liberté fondamentale dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen, la manifestation est inscrite dans le droit français depuis le 23 octobre 1935. Le CESER Nouvelle-Aquitaine qui représente la société civile organisée à l'échelle régionale dans sa grande diversité de parcours et de sensibilités, réaffirme son attachement au droit de manifester pacifiquement.

Réuni le 24 janvier 2024 en Assemblée plénière à l'occasion de sa séance de renouvellement, le CESER Nouvelle-Aquitaine, désormais présidé par Yves JEAN, ancien président de l'Université de Poitiers, a tenu à témoigner de son émotion et de son soutien à la famille lourdement endeuillée, et aux proches des victimes affectées par ce drame et leur adresse ses sincères condoléances.

CONSEIL  
ÉCONOMIQUE  
SOCIAL ET  
ENVIRONNEMENTAL  
RÉGIONAL

---

#### SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis  
CS 81383  
33077 Bordeaux Cedex  
Tel. 05 57 57 80 80  
Fax 05 56 99 21 67

#### SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie  
CS 3116  
87031 Limoges Cedex 1  
Tel. 05 55 45 19 80  
Fax 05 55 45 17 77

#### SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie  
CS 70575  
86021 Poitiers Cedex  
Tel. 05 49 55 77 77

---

Pour plus d'informations  
[contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr](mailto:contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr)